

PREFECTURE INDRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 15 - MAI 2013

SOMMAIRE

36 - Préfecture de l'Indre

ecrétariat Général	
Arrêté N °2013123-0003 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n ° 2013021-0011	
du	
21 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BREDENT,	1
Directeur des Ressources Humaines et des Moyens	 1



PREFECTURE INDRE

Arrêté n °2013123-0003

signé par Jérôme GUTTON, Préfet de l'Indre le 03 Mai 2013

36 - Préfecture de l'Indre Secrétariat Général SGAD - Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n ° 2013021-0011 du 21 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BREDENT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens



SECRETARIAT GENERAL Secrétariat général aux affaires départementales Affaire suivie par Bernadette BECHU

ARRETE n°

modifiant l'arrêté n° 2013021-0011 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à Monsieur Jacques BREDENT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Le Préfet de l'Indre, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 1^{er} août 2012 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu le décret du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Marc GIRAUD en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2009 portant délégation de signature à Mme Susan MOIMBE, chef du bureau des moyens et de la logistique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2010 nommant M. Jacques BREDENT, Directeur de la Logistique et des Mutualisations :

Vu l'arrêté préfectoral n°2012314-0002 du 9 novembre 2012 portant organisation des services de la préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013021-0011 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à Monsieur BREDENT, Directeur de la Logistique et des Mutualisations ;

Vu l'arrêté n° 2013095-0009 du 5 avril 2013, nommant Mme Delphine BRICIER Chef du bureau des ressources humaines de la direction des ressources humaines et des moyens à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre,

ARRETE

Article 1er: L'article 2 de l'arrêté n° 2013021-0011 du 21 janvier 2013 est modifié tel que :

I) En cas d'absence ou d'empêchement de M. BREDENT, délégation de signature est donnée à Mme Delphine BRICIER, Chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer les documents se rapportant aux domaines suivants :

- ordonnancement des dépenses de fonctionnement courant, autres que les rémunérations des personnels imputées sur les crédits du Ministère de l'Intérieur, aux interventions sociales, à la formation, dans la limite de 1 500 €;
- ordonnancement de la paye des personnels rémunérés ;
- ordonnancement des dépenses de la rémunération des agents de la préfecture ;
- arrêtés accordant les congés de maladie (sauf les congés de longue maladie et de longue durée);
- bons de transports, bons de commandes prestations hôtelières ;
- toutes correspondances relatives à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale.

Mme BRICIER est également autorisée à signer :

- les correspondances administratives courantes, à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du Conseil général, aux Conseillers généraux et aux maires ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception dans les domaines précisés précédemment.

<u>II)</u> En cas d'absence ou d'empêchement de M. BREDENT et de Mme BRICIER, délégation est donnée à Mme Corinne MOREAU, adjointe de Mme BRICIER, à l'effet de signer les documents suivants :

- les correspondances administratives courantes, à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du Conseil général, aux Conseillers généraux et aux maires ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception dans les domaines précisés précédemment.

Article 2: Le reste de l'arrêté n° 2013021-0011 du 21 janvier 2013 est sans changement.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre et le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chacun des fonctionnaires délégataires.

Jérôme GUTTON